

Extrait du document :

Individu concerné :

Date :

n° 4
Vrillon
Désiré Aimé
Laumonier
Renée Josephine
11 7 br

L'An mil neuf cent neuf, le orage du mois
d' septembre à dix heures du matin
Par devant Nous, Muller Édouard maire
Officier de l'état-civil de la commune de Reignac, canton
de Loches, département d'Indre-et-Loire, ont comparu en notre
Maison commune et publiquement : Vrillon Désiré Aimé

âgé de vingt-cinq ans, né à Courcay
département d' Indre & Loire, le vingt-huit du mois
de mars, l'an mil huit cent quatre-vingt quatre
profession de meunier, demeurant à Courcay
département d' Indre & Loire fils de Vrillon
Louis Jean profession de maçon
demeurant à Courcay département d' Indre & Loire
ici présent et consentant

et de Touchelet Marie Madeleine, sans profession
demeurant à Courcay département d' Indre & Loire
ici présente et consentante

Et Demoiselle Laumonier Renée Josephine
âgée de dix-neuf ans, née à Reignac
département d' Indre & Loire, le quatre du mois
d' Octobre, l'an mil huit cent quatre-vingt neuf
sans profession, demeurant à Reignac
département d' Indre & Loire fille de Laumonier
Joseph Marie profession de meunier
demeurant à Reignac département d' Indre & Loire
ici présente et consentante

et de Robin Emilie Louise, sans profession
demeurant à Reignac département d' Indre & Loire
ici présente et consentante

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux et
dont les publications ont été faites à Reignac et à Courcay le
vingt-deux au trente et un dudit dernier instantivement

* Il faut faire, au
père et à la mère soit
seul, soit avec
et consentant, et dans le
cas de mariage, que
tous ont donné leur con-
sentement par acte notarié
en la mairie.

Aucune opposition audit mariage ne nous ayant été signifiée, faisant droit à leur réquête,
après nous être fait remettre les pièces produites à l'appui du présent acte, savoir :
l'acte de naissance du futur et le Certificat de
publication et de non opposition délivré par le maire

Archives d'Indre-et-Loire

Désiré Aimé VRILLON

11/09/1909



De Courcay. Après avoir vu l'acte de naissance de
la future épouse les registres déposés à notre mairie

et après avoir donné lecture aux parties contractantes tant des pièces ci-dessus mentionnées
que du chapitre VI, titre V, du Code civil, intitulé du Mariage, avons interpellé les futurs
époux de nous déclarer s'il a été fait un contrat de mariage et, dans le cas de l'affirmative,
la date du contrat, ainsi que les nom et lieu de résidence du notaire qui l'a reçu : lesquels
ont répondu qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage

Cette réponse a été confirmée par leurs parents

Nous avons ensuite demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre
pour mari et pour femme. Chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement,
nous déclarons, au nom de la loi, que Vrillon Désiré Aimé et Laumonier Renée
Joséphine sont unis par le mariage.

De tout quoi nous avons dressé le présent acte en présence de :

1^o Touchelet Jean âgé de cinquante ans,
profession de cultivateur, demeurant à Courcay
département d' Indre & Loire qui a dit être oncle de l'époux ;
2^o Vrillon Edouard âgé de cinquante-trois ans,
profession de maçon, demeurant à Courcay
département d' Indre & Loire qui a dit être oncle de l'épouse ;
3^o Moréan Charles âgé de quarante-huit ans,
profession de chef de bureau administratif, demeurant à Paris,
département de la Seine qui a dit être oncle de l'épouse ;
4^o Mabille Jean Desny âgé de quarante ans,
profession de rentier, demeurant à Amboise,
département d' Indre & Loire qui a dit être cousin de l'épouse.

Et tout signé avec Nous, après lecture, les parties
contractantes, leurs parents et l'opérateur témoin.

Renée Laumonier Renée Putter

Vrillon Constant f. Vrillon

Laumonier f. Laumonier

Touchelet monum
Vrillon G. Touchelet

Renard Muller

le présent Registre